

Marseille, le 7 février 2018



Les élus UNSA DREAL

à

Monsieur le secrétaire général  
de la DREAL PACA

**Objet :** Condition d'accès au restaurant administratif d'Aix-les-Milles

Monsieur le Secrétaire Général,

Par votre mail du 17 janvier adressé à l'ensemble des agents de la DREAL, vous nous informiez de la suppression du système des tickets prépayés pour la prise en charge de repas au restaurant administratif d'Aix-les-Milles à compter du 1er janvier 2018.

Bien entendu, l'UNSA déplore cette décision défavorable aux agents par la gêne occasionnée notamment l'avance des frais et les tarifs exorbitants (12 à 13 €) pratiqués par ce restaurant administratif.

Avec les autres directions clientes de ce restaurant, vous souhaitez engager rapidement un dialogue avec NAGRAM. Cette démarche paraît en effet nécessaire et nous saluons cette initiative.

Elle doit permettre le rétablissement d'un système d'accès simplifié permettant aux agents de prendre leur repas à un prix "restaurant administratif" proche du taux de remboursement pratiqué par l'administration soit 7,63 €.

Dans l'attente des conclusions de ces échanges, nous vous demandons la prise en charge des repas au taux plein de 15,25€ par la procédure des frais de déplacement pour tous les agents participant à des réunions ou des formations et prenant leur repas sur le site d'Aix-en-Provence. Ce taux correspondant à la réalité de la dépense occasionnée.

Les élus UNSA DREAL